



Compte rendu de la réunion informelle du Comité technique ministériel Alimentation

17 mai 2022

Une réunion informelle de la section spécialisée Alimentation du comité technique ministériel s'est tenue le 17 mai 2022 sous la présidence de Bruno Ferreira, directeur général de l'alimentation, et de Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint du MAA, pour évoquer en point d'information et d'échanges les récents arbitrages intervenus en matière de sécurité sanitaire de l'alimentation.

Y participaient également pour l'administration : Servane Gilliers Van-Reysel, adjointe à la sous-direction du développement professionnel et des relations sociales, et Philippe Sappey, sous-directeur du pilotage des ressources et des services à la DGAL.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Déborah Infante-Lavergne, Pascale Homolle-Lotteau et Olivier Lapôte.

Bruno Ferreira remercie les organisations syndicales présentes et annonce qu'à la suite de l'arbitrage du cabinet du Premier ministre, il a été confié à la DGAL la police de la sécurité sanitaire de l'alimentation à compter du 1er janvier 2023, la CCRF gardant les missions concernant la loyauté des transactions (étiquetage, composition, allégations de qualité, fraudes).

L'objectif de cette réunion est d'informer les organisations syndicales et de leur permettre de poser toutes les questions qui seront traitées ensuite au cours de groupes de travail. Cette réforme était très attendue, mais la communication effectuée par la DGCCRF la semaine dernière n'était pas prévue. Bruno Ferreira souhaite donner l'intégralité des informations concernant la DGAL.

Il y aura un transfert de 60 ETP de la CCRF vers la DGAL, ainsi que des créations nettes d'emplois, permettant d'atteindre 100 ETP dans le cadre de la loi de finances rectificative 2022 et d'un complément de 50 ETP dans le cadre du budget 2023. De plus, il est prévu une clause de revoyure en 2023 afin de faire le point sur cette réforme.

L'objectif est une augmentation de 10 % des contrôles qui porteront sur des établissements hors remise directe (dont les établissements dérogatoires et les établissements soumis à une première mise sur le marché gérés par la DGCCRF).

Il est également souhaité une augmentation de la pression de contrôle sur les établissements de remise directe aux consommateurs.

Ces échéances sont resserrées selon la volonté du Premier ministre, ce qui nécessite rapidement de cadencer les recrutements, former les agents et clarifier les méthodes mises en place.

Bruno Ferreira souligne que si l'on crée trop de postes simultanément, il n'est pas évident de recruter beaucoup d'agents en même temps et de les former. 90 ETP sont déjà actés en création d'emplois.

L'un des premiers objectifs est de clarifier la feuille de route : certains points appelés « sujets particuliers » ne sont pas encore calés. Ils concernent notamment les matériaux au contact alimentaire, les additifs ...

C'est donc une réforme d'ampleur et il faut se donner le temps de la réussir.



Les organisations syndicales évoquent les difficultés de dialogue avec la CCRF, posent la question des délégations, des périmètres des actions transférées et font remarquer que sécurité sanitaire de l'alimentation (SSA) et loyauté sont souvent liées. Il va donc être nécessaire de clarifier de nombreux points d'ordre réglementaire ou infra.

Bruno Ferreira rassure sur le dialogue avec la CCRF car il y a eu un arbitrage interministériel. Concernant les textes, il y a des enjeux sur les décrets d'attribution, il est donc important d'analyser les textes à revoir (sur les moyens d'action, les périmètres ...) et le travail est déjà engagé sur ce sujet.

Pour pouvoir recruter autant d'ETP, le séquençage et le cadencement des recrutements associés aux formations et aux outils à apporter feront l'objet de la clause de revoyure déjà évoquée. Bruno Ferreira insiste sur le fait qu'il faut des objectifs de recrutement réalisables et qu'il n'est pas évident que les transferts soient faciles dans les directions départementales. Ce sont donc des travaux prioritaires.

Concernant les ETP arrivant en administration centrale, 1 ETP est réservé pour un directeur de projet qui pilotera la réforme.

Sur le sujet des PS/PC et de la réalisation des prélèvements, une délégation est possible comme ce qui est déjà fait en conchyliculture.

Les organisations syndicales s'interrogent également sur l'impact régional de la réforme et sur l'interaction avec les services municipaux d'hygiène. De plus, certaines craignent que les recrutements soient principalement des agents contractuels et souhaitent savoir ce qui est prévu au niveau de l'INFOMA. Les agents CCRF étant en majorité de catégorie A, elles souhaitent savoir quels corps seront concernés par ces recrutements au MAA.

Bruno Ferreira indique être conscient qu'il y aura aussi un impact sur les productions végétales dans les DRAAF. Il faudra vérifier comment on articule ce qui sera fait en DDecPP et dans les SRAL. Il n'y aura pas d'affectation en sortie d'école (INFOMA) en 2022 pour ces missions, aussi il y aura beaucoup de contractuels au début. Il faudra aussi voir avec le secrétariat général pour organiser des concours. Les postes seront ouverts et pas seulement aux contractuels.

Il y a un fort enjeu de recrutement et de formation. Le parcours de formation dépendra du nombre d'agents CCRF qui rejoindront la DGAL. Cette formation doit faire l'objet d'un cahier des charges qui sera abordé avec l'INFOMA.

Cette réorganisation n'aura pas d'impact sur les services municipaux d'hygiène.

Le DGAL confirme également qu'il n'y aura pas de création d'une agence regroupant les différentes structures et donc pas de changement en terme d'organisation des services au niveau des SRAL/DRAAF et des DDecPP, mais qu'une clarification des actions de tous les services sera nécessaire.

L'Alliance du Trèfle fait remarquer qu'il s'agit d'une police de la sécurité sanitaire des aliments et non de la chaîne alimentaire, alors qu'elle prônait une police unifiée, pluridisciplinaire et interministérielle et qu'il est difficile de séparer les enjeux sanitaires des fraudes. Les agents du programme 206 devront nécessairement acquérir de nouvelles compétences dans de nombreux secteurs, notamment ceux de l'alimentation animale, la panification, la biscuiterie et chocolaterie, comme dans la production de végétaux transformés ...

Quant au nombre de l'ordre de 240 ETP dévolus aux contrôles SSA par la DGCCRF, il est très probablement largement sous estimé par le rapport interministériel sur ce sujet. De plus, les conditions doivent être réunies pour accueillir un maximum d'agents qualifiés provenant de la DGCCRF et leur rémunération doit être attractive.

L'Alliance du Trèfle n'est pas persuadée qu'il aura beaucoup d'agents CCRF qui viendront en SSA et constate que le délai de 7 mois pour recruter et former des personnels compétents est trop court.

Dans les départements, les contrôles réalisés en remise directe sont actuellement assurés en majorité par des agents CCRF qui réalisent au cours d'une même inspection les volets SSA et loyauté. Les agents du programme 206 vont reprendre les missions SSA, ce qui va conduire à des doubles contrôles, ceci allant à l'encontre d'une approche globale des contrôles de la chaîne de l'alimentation.

Bruno Ferreira confirme qu'il s'agit bien d'une police unique de la « sécurité » sanitaire des aliments. S'il y a peut-être plus d'agents CCRF intervenant en remise directe que d'agents relevant du programme 206, en ETPT, la part DGAL est notable et s'élève à 121 ETPT. Par contre, il indique que le nombre d'ETPT de la DGCCRF est plutôt de 245 pour la SSA (IAA du végétal et des produits composés, alimentation animale, etc ... et remise directe) et que la DGAL ne maîtrise pas la GAO de la DGCCRF.

Il confirme également que les échéances sont courtes et qu'il faut aller vite. C'est pourquoi il est nécessaire d'utiliser cette clause de revoyure courant 2023 qui permettra de faire le point sur les différents chapitres : recrutement, formation, clarification des missions ... afin de monter en puissance sur le programme 206.

Un autre sujet de discussion est en cours concernant le phasage de cette réforme.

L'Alliance du Trèfle souhaite qu'il y ait une réflexion pour rendre ces métiers attractifs pour les agents provenant de la CCRF qui, eux, ont des parcours de carrière différents. De plus, ils ont plus de marge de manœuvre et une latitude plus grande dans leurs contrôles, n'ayant pas de grilles hyper rigides comme celles du MAA, où la façon de travailler assez « fermée » empêche les agents d'approfondir leurs contrôles. C'est pourquoi il lui semble important de réfléchir sur nos propres métiers.

Bruno Ferreira confirme qu'il faut profiter de cette réforme pour se poser des questions sur nos méthodes de travail.

Les organisations syndicales soulignent qu'à la DGCCRF, beaucoup d'agents de catégorie A ne font pas d'encadrement, mais font surtout des missions de terrain, contrairement à la DGAL où celles-ci sont assurées par des agents de catégorie B.

Bruno Ferreira indique qu'il y aura un accompagnement RH sur les évolutions des métiers.

Les organisations syndicales soulignent également qu'il sera nécessaire de réorganiser les services, de moderniser et simplifier les systèmes informatiques afin de pouvoir augmenter les contrôles. A ce sujet, Bruno Ferreira indique qu'il n'y aura pas d'augmentation des contrôles en 2022, mais que l'on doit s'y préparer en 2023.

Devant les inquiétudes des organisations syndicales sur une possible augmentation de la charge de travail liée à la résolution dans le même temps des crises (IAHP par exemple), et ce tant en administration centrale qu'en services déconcentrés, le DGAL informe qu'il y a des ETP prévus en administration centrale comme en services déconcentrés. Il ne sait pas encore s'il y aura un retrait brutal de la DGCCRF ou progressif avec un tuilage, mais la volonté de Matignon est d'avancer vite devant la pression sociétale liée aux dernières crises alimentaires.

Concernant les contrôles de second niveau, le sujet de la délégation est lancé. La plus simple concerne les PS/PC, ceux-ci pouvant être facilement délégués, mais les suites restant du ressort de l'État.



L'Alliance du Trèfle reste inquiète sur le maintien des activités à compter du 1^{er} janvier 2023 pour qu'il n'y ait pas de rupture brutale. Elle souhaite que les agents de terrain expérimentés de la DGCCRF soient maintenus dans leurs missions actuelles, sous un pilotage de la DGAL tant que leurs successeurs, formés, ne sont pas en poste. L'administration ne doit pas être mise en défaut sur ces contrôles. Se pose également le problème des laboratoires avec les poursuites d'analyses. Dans les postes de contrôle aux frontières (PCF), il risque d'y avoir des problèmes avec les importations de végétaux. Elle rappelle qu'il y avait des accords entre la DGCCRF et les Douanes.

Enfin, l'Alliance du Trèfle souhaite que le système informatique SORA soit accessible à la DGAL.

Bruno Ferreira répond que l'augmentation de 10 % des contrôles concerne les établissements hors remise directe. Pour les PCF, lors des travaux sur le Brexit, les contrôles faits par la CCRF ont été transférés à la DGDDI sans transfert de moyens, donc dans le cadre de cette réforme, il ne devrait pas non plus y en avoir. Concernant les laboratoires, des conventionnements existent déjà avec certains laboratoires et vont être poursuivis. Un travail est d'ailleurs en cours sur les commandes des analyses. Enfin, le sujet de l'informatique rejoint les travaux sur l'évolution de nos contrôles.

Philippe Mérillon ajoute qu'on est dans une logique de rationalisation et que le MAA va travailler sur tous ces sujets avec la DGAL. La dynamique est enclenchée pour être prêts en 2023, la clause de revoyure sera utilisée. Le MAA croit en cette réforme qui ne changera pas l'architecture territoriale.

Philippe Mérillon ayant évoqué le recrutement de T1 et de T2, l'Alliance du Trèfle revient sur la formation : celle des T1 ne semblant pas correspondre aux compétences indispensables pour contrôler des établissements de type Kinder, Buitoni, etc, il faudra des T2 réellement formés à l'inspection d'industries complexes telles que celles de l'alimentation animale, des glaces ou des confiseries industrielles etc, mais aussi des IAE et des ISPV dont les formations doivent être adaptées.

L'Alliance du Trèfle soulève également le problème non négligeable de la responsabilité de la DGAL et des directeurs, cadres et inspecteurs des DDecPP et DRAAF pendant la période de transition. Que se passerait-il s'il y avait une crise en février 2023 ? La DGAL et les équipes de terrain seraient montrées du doigt.

Bruno Ferreira indique que ces sujets seront abordés en priorité.

L'impact sur l'ANSES a été évoqué. Bruno Ferreira indique que la DGCCRF a besoin de l'ANSES sur tous les produits qui ne se mangent pas (cosmétiques ...), mais qu'elle n'a pas de budget spécifique. Seules certaines saisines qui étaient faites par la DGCCRF seront désormais faites par la DGAL.

Le DGAL conclut en proposant aux organisations syndicales de se revoir au cours de plusieurs réunions de la section spécialisée alimentation du comité technique ministériel tout au long de l'année 2022 et de préparer la mise en place de la réforme avec des groupes de travail. De nombreux échanges avec la DGCCRF sont aussi prévus par la DGAL.

L'Alliance du Trèfle sera particulièrement vigilante sur cet accroissement des missions qui va impacter fortement la DGAL, les SRAL/DRAAF et les DDecPP sans qu'à ce jour les moyens correspondants soient garantis.